

Publiek verkoop VAN BOOMEN.

Op maandag 19 februari 1866, om 11 ure voormiddag, zal te Kesselt, gemeente Veldwezelt, ten hoogstaande verkocht worden: 25 essen, 5 eiken, 2 olmen, 1 witboom en een menigte krossessen.

Vergadering bij *Watherus Moors* in het dorp te Kesselt.

Op credit mits borg.

M. J. QUAEVLIËG, huissier.

Openbaar verkoop van vaarzen, volle zoogen, winterloopers en baggen.

Op vrijdag 2 maart 1866, ten 10 uren voormiddag, in het huis genaamd de *Belle Alliance* te Blossenst naast den steenweg, ten verzoeken van *HERMAN BORMANS*, koopman te Bommershoven, zal publiek verkocht worden:

10 volgaande vaarzen;

15 volgaande zoogen;

60 winterloopers;

50 baggen;

Op credit mits bekende borg.

M. J. QUAEVLIËG, huissier.

De notaris *HONO* te Wittem, zal woensdag 28 februari 1866, s'morgens ten 10 ure, bij de kinderen *Paulissen* langs den Tongerschen steenweg te Wolder, gemeente Oud-Vroenhoven, openbaar verkoopen:

9 perceelen bouwland in de gemeente Herderen, groot te zamen 1 hectaar 91 aren 75 centiares.

7 perceelen bouwland in de gemeente Rimpst, groot te zamen 1 hectaar 88 aren 40 centiares.

15 aren 60 centiares bouwland in de gemeente Sichen Sussen en Bolré.

Een en ander breeder bij affichen omsehreven.

Verdere inlichtingen te bekomen bij den notaris en bij *H. M. Hono*, candidaat notaris, Brusselschestraat, 1931, te Maastricht, alwaar op franco aanvraag affichen te bekomen zijn.

Verkoop van Boomen.

Woensdag 21 februari 1866, te 10 uren s'morgens, verkoop van een kwantiteit canada boomen en 6 populieren, staande uitgewassen op stads gronden, genaamd steendere graaf, bij wijkmoelen en den dijk van stads motten.

Vergadering aan Steenderepoort.

ÉTUDE DU
NOTAIRE WEUSTENRAAD, A TONGRES.

Vente publique de mobilier de ferme.

Le lundi 19 février 1866, à 10 heures du matin, en la demeure et à la requête du sieur *ALPHONSE MEROTTE* à Nederheim, cessant toute culture, il sera procédé par le ministère de *M. WEUSTENRAAD*, notaire à Tongres, à la vente aux enchères publiques de:

3 bons chevaux parmi lesquels un jument de 8 ans, un hongre de 10 ans et un poulain d'un an, et tous harnais.

3 bêtes à cornes dont 1 vache pleine et 1 génisse.

6 cochons dits nourrains.
Charrette, charrue, 2 herses, rouleau, hache paille, tous ustensiles de labour et grande quantité de fumier.

A crédit moyennant caution.

Vente publique D'UNE BELLE FERME.

Le notaire *JESSÉ*, résidant à Maastricht, procédera Mardi 27 février 1866 à 10 heures du matin, au Café de Monsieur *Kirsch*, Place d'Armes à Maastricht, à la vente publique en une seule séance d'une grande et belle ferme dite *NECUM*, consistant en bâtiments d'exploitation en très bon état, jardins potagers, vergers, prairies, prés et terres arables le tout d'une contenance de 62 hectares 25 ares 40 centiares situé sur la rivière le Jaer à Necum, commune de Vieux Vroenhoven et de St-Pierre.

Cette propriété située à 15 minutes de Maastricht dans la belle vallée du Jaer, est exploitée par le Sieur *Hulst*, fermier.

Pour tous renseignements s'adresser par lettres affranchies aux notaires *M. HALBAT* à Liège et *M. Jessé* à Maastricht.

ÉTUDE DU
NOTAIRE NEVEN, A TONGRES.

AVIS.

Le notaire *NEVEN* informe le public que la vente des biens à *Wihogne*, Frère et *Nederheim* qui devait se faire lundi 19 février, à 9 heures du matin, chez le sieur *Jacques*, hors la porte de Liège, aura lieu le même jour et à la même heure à la maison de ville de Tongres, en la salle des audiences de *M. le juge de paix*.

VENTE PUBLIQUE.

Lundi 19 février 1866, à 9 heures du matin, à la maison de ville de Tongres, en la salle des audiences de *M. le juge de paix*, le notaire *NEVEN* vendra publiquement, conformément à la loi du 12 juin 1816, les terres arables ci-après, savoir:

1° Une terre de 17 ares 44 centiares, sise à *Wihogne*, en lieu dit fond de *Wihogne*, section A, n° 36, (3).

2° Une idem de 56 ares 66 centiares, sise à *Wihogne*, en lieu dit moulin voir, section A, n° 7, 8°, (13).

3° Une idem de 54 ares 49 centiares, sise à *Nederheim*, au même lieu, section B, n° 490, (13-3).

4° Une idem de 12 ares 43 centiares, sise à *Nederheim*, en lieu dit au chemin de *Sluse*, section B, n° 354, (3).

5° Une idem de 47 ares 23 centiares, sise à *Nederheim*, en lieu dit petite campagne, section A, n° 933°, (11-8).

6° Une idem de 16 ares 36 centiares, sise à *Nederheim*, en lieu dit au brouck, section A, n° 419, (3-19).

7° Une idem de 73 ares 78 centiares, sise à *Nederheim*, en lieu dit *Milsherg*, section A, n° 29, (17-16).

8° Une idem de 8 ares 86 centiares, sise à *Freeren*, en lieu dit *Suurhout*, section A, n° 23-182, (2-2).

9° Une idem de 27 ares 68 centiares, sise à *Freeren*, au même lieu, section A, n° 24-180, (6-7).

10° Une idem de 12 ares 67 centiares, sise à *Freeren*, au même lieu, section A, n° 31-32, (3).

11° Une idem de 16 ares 89 centiares, sise à *Freeren*, en lieu dit moulin voir, section B, n° 1567-1567°, (4).

12° Une idem de 8 ares 65 centiares, sise à *Freeren*, en lieu dit campagne de la chapelle, section B, n° 1320, (2-1).

13° Une idem de 1 hectare 50 ares 58 centiares, sise à *Freeren*, en lieu dit *gremiswinkel*, section B, n° 1582, (35-13).

14° Une idem de 8 ares 44 centiares, sise à *Freeren*, en lieu dit dessous le heimsgracht, section B, n° 1030, (2).

15° Une idem de 30 ares 1 centiare, sise à *Heure-le-Tixhe*, en lieu dit à la ruelle de *Hamal*, section A, n° 31, (7-2).

16° Une idem de 25 ares 34 centiares, sise à *Heure-le-Tixhe*, en lieu dit boven de steengroeven, section B, n° 239, (6).

17° Une idem de 26 ares 81 centiares, sise à *Heure-le-Tixhe*, en lieu dit derrière le bois, section B, n° 540, (6-7).

N. B. Pour la désignation des biens s'adresser à monsieur *HERMAN* bourgmestre à *Freeren*.

Openbaar verkoop

door ophouding van landbouw.

Maandag en dinsdag 26 en 27 februari 1866, telkens om 9 uren s'morgens, zullen *M. LAMBERT DELVIGNE*, schepen, en *Mej. THERESIA DELVIGNE* zyne zuster, in hun woonhuis te *Vechmaal*, publiek op krediet door den notaris *NEVEN* verkoopen:

18 goede labourpaarden waaronder 5 volgaande merrien en egn tiburij paard.

29 hoornbeesten van beste ras, waaronder 20 volgaande koeijen en 4 kalveren van 1 jaar.

10 volgaande zoogen, 16 schotelingen, 25 kleine varkens en een vet varken.

3 wagens van 11 centimeters, 2 karren, 1 slagkar, 5 eggen, 5 ploegen, 4 wellen, paards en schuurgetuig.

Eene groote kwantiteit tonnen en kuipen, azijnpers, stroo en wortelsnijder; gezaagd essen heut voor landbouw werktuigen, 2 waguers van 14 centimeters en 1 phaeton met 1 paard.

Alle huismebelen als storten, tafels, tin, koper, glazen en vele andere voorwerpen.

ORDE VAN HET VERKOOP.

Den eersten dag zal men verkoopen de paarden, het labourgetuig, de tonnen, de kuipen en den phaeton.

Den tweeden dag, de koeijen, de varkens en de overige voorwerpen.

Te koop op een jaer krediet

den eiken *TIMMER* van eene schuur met twee poorten, omtrent 25 meters lang en 9 meters breed, gedeekt met 8000 pannen van eerste klas.

Zich te adresseeren by den eigenaar *PASCAL NELISSEN*, te *Widoie*.

PHARMACIE ANGLAISE DE CH. DELACRE,
Bruxelles.



PRIX 6 fr. — La demi-douz. 30 fr.

Guerison radicale et prompt des Boiteries anciennes et récentes, Ecarts, Foulures, Eclorses, Paralyties, Rhumatismes, Efforts du Boulet, Faiblesse de Jambes, Mulettes, Loupes, Suros, Eparvins, Vessigons, Capelots, Callosités des Genoux, Oedème des Jambes, Tumeurs, Chroniques du Garot, Glandes dans les maux de gorge, la Gourme, Engorgement lymphatique des Jambes dans les Jeunes Chevaux, etc.

Revsulf puissant, infallible dans toutes les affections graves, telles que: les Angines, Catarrhes, Mux de Gorge avec difficulté de respiration ou de deglutition, les Pneumonies, les Ophthalnies, les Inflammations des Pouxons, du Foie, des Intestins, les Hydrotisies, les Tumeurs sanguines, les Paraplegies, les Retentions d'Urine, les Anciennes Maladies de la Peau, etc.

SEUL TOPIQUE dont l'action prompte et infallible remplace le feu et les frictions LONGUES et DOULOUREUSES employées jusqu'à ce jour, et ne produit jamais ni pleur ni dépression, même pendant le traitement.

Son application facile, sans souffrance pour le cheval, se fait à la main en 2 ou 3 minutes au plus, sans jamais couper ni raser le poil, et ne se répète qu'après plusieurs jours, suivant la nature, la gravité ou l'ancienneté des affections.

Depositaires: *MM. Gonsens, Kerckhofs, D-borch, Gilman, pharmaciens, à Liège. M. Etienne-Chapuis, pharmacien, à Verviers.*

PHARMACIE ANGLAISE DE CH. DELACRE,
Bruxelles.

Scrofules — Rachitisme — Vices du sang — Maladies de la peau — Dartres — Tubercules — Phthisie — Consommation — Maladies nerveuses — Maladies de langueur — Anémie — Chlorose — Pâles couleurs — Troubles des organes de la digestion, etc. — Convalescence.

AMÉLIORATION, GUÉRISON.

Extrait de foie de morue.

Approbation de l'Académie impériale de médecine de Paris, séance du 22 octobre 1862, commissaires, *MM. les docteurs Bouillaud, Poggiale; Devergie, rapporteur.*

PRÉPARATIONS PHARMACEUTIQUES

A l'extrait naturel de foie de morue de

MEYNET.

DRAGÉES MEYNET d'extrait pur. Une dragée équivalent à environ deux cuillerées à bouche d'huile de foie de morue. La boîte de 100 dragées. fr. 3.00
GRAINS MEYNET d'extrait pur. Cinq grains équivalent à environ une cuillerée à bouche d'huile; dix grains à une dragée Meynet. La boîte. fr. 3.00
GLYCÉROLÉ MEYNET d'extrait pur, pour usage externe. Le flacon. fr. 2.00
DRAGÉES MEYNET d'extrait ferrugineux, médication tonique-dépurative. La boîte de 100 dragées. fr. 3.00
GRAINS MEYNET d'extrait ferrugineux. fr. 3.00

La boîte. fr. 3.00
L'extrait de foie de morue contient, condensés en un petit volume, tous les principes actifs, médicamenteux de l'huile de foie de morue.

Il est, comme l'huile, un produit de formation naturelle et opère, dans les maladies, des effets thérapeutiques du même genre.

La richesse de sa composition chimique, la constance et la puissance de son action sur l'économie, la possibilité de le faire prendre aux personnes les plus délicates et même aux plus jeunes enfants, en font un précieux agent thérapeutique dans toutes les affections qui résultent de l'emploi de l'huile de foie de morue. (Extrait du rapport de l'Académie impériale de médecine de Paris.)

DOSES ET MODE D'EMPLOI.

DRAGÉES D'EXTRAIT PUR.

Ces dragées sont destinées aux adultes. On les prend selon l'âge et la force du sujet, à la dose de 2 à 6 dragées par jour, en deux fois, une heure avant ou deux heures après les repas. On commence habituellement par 2 dragées par jour, et on augmente progressivement jusqu'à la dose de 6, dose qu'il est inutile de dépasser. Certaines personnes les prennent au commencement du repas, mais il faut les prendre immédiatement en se mettant à table. Il faut les avaler comme des pilules.

DRAGÉES D'EXTRAIT FERRUGINEUX.

Mêmes doses et même mode d'emploi. Les dragées d'extrait de foie de morue au fer remplacent, dans tous les cas où la médication ferrugineuse est indiquée, les divers médicaments ferrugineux employés, pilules, sirops, pastilles, etc.

GRAINS D'EXTRAIT PUR.

A côté de nos dragées si actives et si commodes pour la médication des adultes, nous avons créé de petites dragées du volume de l'anus sucré, spécialement destinées aux enfants de l'âge de sept ans.

Nous les avons nommées GRAINS MEYNET, elles sont semblables dans leur composition aux DRAGÉES MEYNET.

Dix grains équivalent à une dragée et représentent, par conséquent, deux cuillerées à bouche d'huile.

Cinq grains représentent une cuillerée à bouche d'huile de foie de morue.

Faciles à doser, faciles à avaler, les enfants pourront même les croquer sans les trouver désagréables, car elles sont anisées.

On les prescrit dans les mêmes circonstances et de la même manière que les dragées.

GLYCÉROLÉ MEYNET À L'EXTRAIT PUR, DESTINÉ À L'USAGE EXTERNE.

Le Glysérolé, liniment, composé d'extrait et de glycérine, est employé en onctions sur les parties du corps où peuvent se développer les divers symptômes de la maladie générale, engorgements des glandes, douleurs, éruptions et même ulcères.

On l'emploie pour faire sécher et fermer les ulcères, en applications une ou deux fois par jour sur un long lin.

Pour faire dissoudre les tumeurs, les glandes, le goitre, en frictions, au moyen du coton cardé, deux fois par jour, matin et soir.

Exiger, sur toutes les étiquettes, la signature de *G. MEYNET*.

Liège, *M. GILMAN*, pharmacien, rue Neuvise, — *M. FRANCK*, pharmacien, rue St-Servin, — *M. GOFFIN*, pharmacien, rue du Pont-d'Arroy, Verviers, *M. ETIENNE-CHAPUIS*, pharmacien.

Une demoiselle de boutique

très au courant du commerce d'aunages et d'épicerie désire se placer.

S'adresser au bureau du journal.

Te huren

VOOR 15 MAERT AENSTAENDE.

Een huis met hof gelegen te Tongeren, tusschen de Maestrichter en Moorepoort, thans bewoont door den heer *Louis Bertrand*, kantonaal schoolopziener.

Zich te adresseeren by *Hvs. JAMINÉ*, avoué te Tongeren.

Amer stomachique de Hollande (maeg-bitter), à fr. 1.50 le litre.

Genièvre de Hasselt, 1^{re} qual. à 70 c^m le litre.
Elixir de Spa à 4 fr. le litre.
Esprit de vin, bon goût, 39 degrés à fr. 1.35 le litre.

Eau de Naphte, 1^{re} qual. à 2 fr. la bouteille.
Sirop de groseilles framboisé à fr. 2.25 le litre.
Vitriol bleu à poudrer le froment, 1 fr. le kilo, 20 c^m par hectare.

Liqueurs de toute espèce à 70 cent. le litre.

Curacao, Punch, Anisette de Bordeaux, Crème de Menthe et de Noyaux à 1.50 la bouteille.

Cognac vieux à fr. 2.50 le litre.
Vin de Bordeaux à 75 cent. la bouteille.

Vin blanc à 1 fr. la bouteille.
Huile d'olive surfine à 2 fr. le litre.

Vinaigre de vin 1^{re} qualité à 1 fr. le litre.
Chez *L. VRANCKEN-KRANS*, pharmacien-liquoriste, rue de Maestricht, à Tongres.

REVALENTA ARABICA

de Du Barry de Londres,

le 1/4 kilo, 2 frs,

le 1/2 kilo, 3.50,

le kilo, 6 frs.

Chez *L. VRANCKEN-KRANS*, pharmac. à Tongres.

LA OUATE CHIMIQUE

ANTI-RHUMATISMALE

DU D^r PATTISON

soulage instantanément, et guérit en peu de jours les *Rhumatismes* et douleurs de toutes sortes; en rouleaux à fr. 1.50 et à 80 c^m.
Chez *F. DEFABRE*, pharm. rue de Maestricht à Tongres.

LIBRAIRIE DE M. COLLÉE.

Nouveautés musicales

pour piano seul.

L'AFRICAIN DE MEYERBEER.

BEYER — Petite fantaisie instructive sur l'Africaine. fr. 2.00

BURGMULLER. — Valse de salon sur l'Africaine. 2.00

CREMER. — Bouquet de mélodies sur l'Africaine. 3.00

CRUISEZ. — Chœur des Evêques. 1.50

» — Saptour, extrait du final. 1.50

» — Romance. 1.50

» — Terzetto. 1.50

» — Prière, double chœur. 1.50

» — Chœur des femmes. 1.50

» — Air chanté par *M. Faure*. 1.50

» — Ballade. 1.50

DEVERNOY. — Fantaisie élégante sur les plus jolies mélodies de l'Africaine. 2.00

FAVARGER. — Fantaisie caprice sur l'Africaine. 2.50

GODEFROID. — Air du sommeil, morceau de salon. 3.00

HESS. — Réverie sur l'Africaine. 2.00

JABL. — Romance d'Inès, 1^{re} acte. 2.50

» — Chœur des Evêques et entrée des prêtresses, 1^{re} et 4^{me} acte. 2.00

» — Grand air de *Nelusko*, 2^{me} acte. 2.50

KRUGER. — Scène du Mancenillier et duo du 4^{me} acte. 3.00

LE CARPENTIER. — 201^e bagatelle sur l'Africaine. 2.00

» — 202^e bagatelle. 2.00

LISZT. — La marche indienne. 3.25

» — Prière des matelots. O grand S^t Dominique. 3.00

LYSBERG. — Fantaisie brillante sur l'Africaine. 3.00

VINCENT. — Fantaisie-transcription. 2.50

WOLFF. — Grande marche indienne. 3.00

Voss. — Grande fantaisie dramatique de concert sur l'Africaine. 3.00

VAUTHROT. — Airs de ballet. La fleur de lotus. 2.90

» — Pas des jougleurs. 2.00

» — Inès. Polka-mazurka. 1.50

MEY. — Polka brillante sur l'Africaine. 1.75

MARX. — Quadrille. 2.00

ETTLING. — Suite de valse. 2.00

STRAUSS. — Quadrille. 2.00

» — Grande valse. 2.00